

Le 4 Septembre ou le retour de la République : quelle révolution ?

Le 4 septembre 1870 marque le terme du Second Empire qui s'effondre sans barricades levées et sans goutte de sang versée. La chute du régime ne résulte pas de difficultés économiques et sociales malgré les conflits de 1869 et 1870. C'est en fait après avoir appris la capture de l'empereur Napoléon III par les Prussiens à Sedan que les républicains de la capitale, en quelques heures, prenant le pouvoir sous la pression d'une foule de manifestants qui envahit le Palais-Bourbon, siège du Corps législatif, proclament la République et forment un gouvernement essentiellement parlementaire. Paris avait été devancé la même journée par Lyon, Marseille et Bordeaux où la République a déjà été proclamée.

Ce dimanche la France entre en République, pour la troisième fois, du fait de la chute du régime monarchique ou impérial qui l'a précédée : le 10 août 1792 avec la prise du palais des Tuileries, le 24 février 1848, après l'abdication de Louis-Philippe et le 4 Septembre après la déchéance de l'Empire prononcée au Corps législatif.

Dans la liesse populaire de la capitale les républicains parviennent au pouvoir alors que la route de Paris s'ouvre bientôt à l'ennemi.

Le récit de cette journée décisive, qui n'a pourtant jamais été vraiment été commémorée sans doute parce qu'elle restait à confirmer, conduit à nous interroger sur la nature de celle-ci : alors que les élites dirigeantes et l'armée sur le théâtre des opérations n'ont opposé aucune résistance, s'agissait-il d'accomplir une révolution sous la pression des événements ou de manière préméditée ou bien encore de barrer le chemin du pouvoir aux révolutionnaires ?

Samedi 3 septembre

De la stupéfaction à la colère

Le samedi 3 septembre le ministre de l'Intérieur Henri Chevreau remet à l'impératrice régente Eugénie un télégramme de l'empereur : « Grand désastre, l'armée est défaite et captive, moi-même je suis prisonnier ». Il lui suggère de prendre l'attache du général Trochu, gouverneur de Paris depuis le 17 août, populaire cependant privé d'informations voire court-circuité au profit du général Soumain, commandant de la division militaire de Paris, et dont le

commandement a été limité à l'organisation de la défense des fortifications ; celui-ci ne répondra pas à la demande. Un autre télégramme au contenu semblable est envoyé au comte de Palikao. La nouvelle est connue à Paris et se répand au Palais-Bourbon. Elle provoque la consternation et la stupéfaction. Vers 17 heures les députés républicains font appel à Thiers afin que celui-ci prenne la tête d'un « comité de défense nationale provisoire ». Celui-ci avait été approché par l'impératrice-régente par l'entremise de Prosper Mérimée mais avait refusé une rencontre. Il estime que c'est au « Corps législatif, éclairé par ses fautes », de se saisir du pouvoir, de s'en servir pour négocier la paix ou un armistice, et de « convoquer une Assemblée qui déciderait du sort de la France ». Jules Favre quant à lui suggère la constitution d'un triumvirat Schneider-Palikao-Trochu.

Un Conseil des ministres auquel n'assiste pas Eugène Rouher, président du Sénat et pilier de l'Empire autoritaire, se tient de 18 heures à 20 heures, présidé par l'impératrice régente qui n'est guère favorable à l'évolution libérale du régime. L'impératrice craint la révolution mais elle ne fait pas le choix d'une solution autoritaire, car elle estime devoir refuser d'ajouter à la guerre contre l'ennemi extérieur une guerre civile. Elle se dit plus attachée à la France qu'au sauvetage de la dynastie. Mais elle rejette un transfert du pouvoir exécutif à une commission élue par le corps législatif qui est évoqué en aparté par Eugène Schneider, président du Corps législatif, arrivé à la réunion vers 19 heures 30. La question d'une installation de l'impératrice et d'une délégation du gouvernement dans une ville de province n'aurait même pas été retenue. Aucune décision n'est prise finalement sinon la rédaction d'une proclamation du gouvernement informant la population de la capitulation et la convocation d'un nouveau Conseil des ministres pour le lendemain, à 8 heures.

La population de la capitale est en effervescence et des groupes se forment. Une manifestation de l'aile révolutionnaire de la gauche républicaine se déroule à partir de la Bastille puis se disperse rue Montmartre. Certains se dirigent vers la place de la Concorde. Des manifestants sont sur le pont de la Concorde et devant les grilles du palais Bourbon. L'atmosphère des Grands Boulevards était bien celle décrite par Edmond de Goncourt : « Qui pourra peindre l'abattement des visages, l'assaut des kiosques, la triple ligne des liseurs de journaux devant tout bec de gaz ? Puis la clameur grondante de la multitude, en qui succède la colère, la stupéfaction, et des bandes parcourant boulevard en criant : “ La déchéance ! ” » (Edmond de Goncourt, Mémoires de guerre)

Au Corps législatif

Les propositions de transfert du pouvoir exécutif

Au Corps législatif Thiers consulte les députés du centre gauche et de la majorité sur l'idée d'un triumvirat Schneider-Palikao-Trochu. Une réunion des députés républicains se tient à 21 heures avec Jules Favre, Adolphe Crémieux et Louis-Antoine Garnier-Pagès, des

anciens de 1848. Y participent également Jules Simon, élu en 1863, Ernest Picard, élu en 1858, ainsi que Léon Gambetta et Jules Ferry, élus de 1869. Une nouvelle formule est proposée, celle d'une commission de gouvernement composée de 4 députés de la majorité bonapartistes et de 4 républicains ainsi que de Thiers. Il s'agit, à l'initiative de Jules Ferry de demander une séance de nuit en vue du transfert du pouvoir exécutif à une commission de députés.

L'objectif des républicains modérés est d'éviter une révolution. Gambetta harangue la foule massée devant le Palais-Bourbon pour mieux la contenir : « Paris, à présent, tient dans ses mains non seulement le salut du pays, mais le salut révolutionnaire. » Le député bonapartiste autoritaire Dréolle, sortant de l'hôtel de Lassay, où il a rencontré le président Schneider, lui indique la prochaine convocation du Corps législatif en séance publique, ce dont Gambetta fait

part à la foule. Aussi annonce-t-il pour calmer l'impatience « des déterminations viriles, dignes du peuple. Mais nous ne devons pas paraître délibérer sous la pression du dehors. »

En effet, à 20 heures 30 une délégation de 36 députés conduite par Emile de Kératry, orléaniste rallié aux républicains, et Ernest Dréolle, demande à être reçue par le président Schneider afin que celui-ci convoque le Corps législatif en séance de nuit en vue de déléguer le pouvoir exécutif aux élus. Celui-ci cède à la demande de la délégation alors qu'en Conseil des ministres il avait approuvé de différer toute séance au dimanche 4 après-midi et qu'il avait lancé une convocation pour le lendemain à midi.

A 23 heures 30, Schneider, à sa demande, s'entretient avec Jules Favre, Ernest Picard et Jules Simon tentant, selon le témoignage de Kératry, de faire renoncer à un vote en séance de nuit sur la création de la commission. Schneider s'entretient également avec Guyot-Montpayroux qui préconise lui aussi une résolution plaçant le pouvoir exécutif entre les mains du Corps législatif et qui pense qu'ainsi le général Trochu se mettra à la disposition de l'Assemblée. Palikao arrivé à 23 heures 30 refuse en revanche la tenue de la séance de nuit malgré les pressions de Dalmas, Dréolle et Calvet-Rogniat, puis accepte finalement de venir en séance. Les ministres rappellent ainsi à Schneider que toute décision ne saurait être prise avant d'avoir été connue de l'impératrice régente. Finalement Palikao consent à venir dans l'hémicycle sous la pression des députés bonapartistes le marquis de Dalmas, Dréolle et Calvet-Rogniat.

La séance de nuit du 3 au 4 septembre

La motion de déchéance proposée par Jules Favre

La séance convoquée pour minuit malgré l'avis du gouvernement est ouverte à une heure du matin, de ce dimanche 4 septembre. Les ministres y apparaissent malgré leurs réticences et le comte de Palikao y confirme la nouvelle du désastre de Sedan et la captivité de l'empereur. Il demande l'ajournement de la séance jusqu'à midi.

Les députés républicains, au nombre de 30 sur un effectif total de 292, qui s'étaient concertés pour proposer la déchéance sont finalement prêts à se rallier à une nouvelle formule de triumvirat associant Palikao, Schneider et Thiers. Palikao, se plaignant patement d'avoir été arraché de son lit pour lui annoncer qu'il y avait une séance de nuit, demande en vain un report de la séance le même jour à midi. C'est Jules Favre qui, après l'intervention du comte de Palikao, présente en la lisant sans développement une proposition de motion en ces termes :

Nous proposons à la Chambre de vouloir prendre en considération la motion suivante :

« Art. 1^{er}. – Louis Napoléon Bonaparte et sa dynastie sont déclarés déchus des pouvoirs que leur a conférés la Constitution.

« Art. 2. – Il sera nommé par le Corps législatif une commission de Gouvernement composée de... » – Vous fixerez, messieurs, le nombre de membres que vous jugerez convenable dans votre majorité... qui sera investie de tous les pouvoirs du Gouvernement et qui a pour mission expresse de résister à outrance à l'invasion et de chasser l'ennemi du territoire.

« Art. 3. – M. le général Trochu est maintenu dans ses fonctions de gouverneur général de la ville de Paris.

Après lecture de cette proposition signée par vingt-sept membres, seule une protestation se fait entendre, celle de Pierre Ernest Pinard, député du Nord et ancien ministre de l'Intérieur de l'Empire, rappelant que le Corps législatif ne peut prononcer la déchéance mais seulement des mesures provisoires. Le Président Schneider annonce la prochaine réunion de la Chambre pour midi, puis lève la séance à une heure et vingt minutes.

Le texte proposé par Jules Favre est en lui-même une mise en cause de l'ordre constitutionnel existant. Il attribue au Corps législatif seul, en raison de son élection au suffrage universel, le pouvoir de changer le régime.

L'ajournement de la discussion et l'inertie apparente du gouvernement ne laisse pas d'inquiéter Kératry qui pense à l'hypothèse de la préparation d'un coup d'Etat. « Je n'étais pas seul alors à ressentir des craintes de mesures violentes pour la nuit, de la part du pouvoir se sentant menacé de déchéance et encore plein d'illusions ; je m'en fus vers quatre heures du matin avec mon collègue M. Cochery, examiner l'aspect de la préfecture de police : toutes les portes étaient closes et nous ne pûmes rien découvrir ; pourtant, j'ai su plus tard que des

arrestations avaient été ordonnées : par qui ? - Je ne suis pas fixé exactement. Ce que je peux affirmer, c'est que les ordres n'émanaient point de M. Jérôme David (ministre des Travaux publics), qui, quelques jours auparavant, m'avait engagé sa parole d'honneur qu'aucune violence ne serait exercée contre les députés, tant qu'il resterait au ministère, me priant de le faire savoir à l'opposition dont il reconnaissait l'attitude loyale et patriotique devant l'invasion ». (déposition devant la Commission d'enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale)



Statue de Jules Ferry, dans le jardin des Tuileries, rue de Rivoli

Dimanche 4 septembre

L'annonce officielle de la capitulation

Le 4 septembre au petit matin les Parisiens peuvent lire la proclamation du Conseil des ministres rédigée la veille :

Français,

Un grand malheur frappe la patrie. Après trois jours de lutte héroïque, soutenus par le maréchal de Mac Mahon, contre 300 000 ennemis, 40 000 hommes ont été faits prisonniers.

Le général Wimpffen, qui avait pris le commandement de l'armée en remplacement du maréchal blessé, a signé une capitulation.

Ce cruel revers n'ébranle pas notre courage.

Paris est aujourd'hui en état de se défendre. Les forces militaires du siège s'organisent.

Avant peu de jours une armée nouvelle sera sous les murs de Paris. Une armée se forme sur les rives de la Loire.

Votre patriotisme, votre union, votre courage sauveront la France. L'empereur a été fait prisonnier dans la lutte.

Le gouvernement, d'accord avec les pouvoirs publics, prend toutes les mesures que comportent les événements.

Le Conseil des ministres

Le général Trochu se rend aux Tuileries tôt le matin afin de rencontrer l'impératrice qui lui parut « relativement calme, courageuse, comme résignée à son sort ». Elle refuse de quitter Paris pour le val de Loire et surtout d'abdiquer.

L'adoption en Conseil des ministres d'un projet de conseil de régence

Au Conseil des ministres la proposition d'état de siège défendue par Clément Duvernois, ministre de l'Agriculture et du commerce, est vite rejetée. C'est la proposition d'un conseil de régence qui s'impose dont les membres seraient nommés par le Corps législatif avec un lieutenant général du conseil qui serait Palikao. « Vers dix heures du matin, indique Emile de Kératry, je me rencontrais avec un de nos collègues, chambellan de l'impératrice, qui sortait des Tuileries et qui m'assura que l'abdication impériale venait d'y être signée. Dès lors le Corps législatif entra sans conflit en possession de tous les pouvoirs, puisque l'empereur ne pouvait plus rien par suite de captivité. Mais à peine entrés au Palais-Bourbon, on nous apprit que la régente venait de retirer et d'anéantir, sur les instances, dit-on de M. Jérôme David, son acte d'abdication, de telle sorte que la situation s'accusait bien plus menaçante que la veille, puisqu'elle dénotait de la part des Tuileries une résistance préméditée contre l'opinion publique qui depuis le matin était vivement surexcitée. A midi, la place de la Concorde devenait le rendez-vous de nombreux gardes nationaux sans armes, et le Corps législatif se réunissait dans

ses bureaux pour discuter la proposition Jules Favre déposée dans la nuit. » (déposition devant la Commission d'enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale)

Au même moment un groupe de députés bonapartistes libéraux comprenant notamment Buffet, Daru et Kolb-Bernard auxquels se joignent le marquis d'Aiguevives et le baron de Pierres, mécontents de ce qui s'était décidé en Conseil des ministres, se rend aux Tuileries afin de présenter à l'impératrice régente leur proposition de commission de gouvernement. En traversant le pont de la Concorde ils constatent que les Parisiens sont de plus en plus nombreux à se rendre vers les Tuileries et vers la place de la Concorde. Une foule

de Parisiens et de gardes nationaux est même déjà massée près du pont de la Concorde. L'impératrice accepte de recevoir la délégation et consent de guerre lasse à soumettre son adhésion à la proposition à laquelle se rallie Daru à celle qui le cas échéant aurait été faite par le comte de Palikao s'il trouvait cette solution conforme à l'intérêt public.

La séance du Corps législatif de l'après-midi du 4 septembre

Trois motions à examiner en urgence

Avec du retard, la séance du Corps législatif s'ouvre à une heure un quart de l'après-midi. Les tribunes sont pleines et agitées.

Afin de contrer la proposition républicaine de déchéance de la dynastie impériale et qui confierait le pouvoir au Corps législatif, le comte de Palikao présente à la Chambre un projet de loi qui lui confierait la lieutenance générale s'appuyant sur une commission de gouvernement :

Art. 1. – Un conseil de Gouvernement et de défense nationale est institué. Ce conseil est composé de cinq membres. Chaque membre de ce conseil est nommé à la majorité absolue par le Corps législatif.

« Art. 2. – Les ministres sont nommés sous le contreseing des membres de ce conseil.

« Art. 3. – Le général comte de Palikao est nommé lieutenant général de ce conseil. »

Le ministre, ainsi que d'autres membres du Corps législatif réclament l'urgence et, conformément à la procédure alors en vigueur, le renvoi immédiat du texte dans les bureaux afin de constituer une commission en vue de son examen. Jules Favre demande à ce que sa proposition déposée dans la nuit soit également admise à l'urgence, avant le texte du gouvernement, au motif notamment qu'elle accorde un pouvoir plus étendu à la Chambre.

Adolphe Thiers demande alors à ce qu'un troisième texte soit examiné. Il s'agit d'une proposition de motion intermédiaire, signée par quarante-sept membres pris dans toutes les parties de la Chambre, visant à instituer une commission de gouvernement qui permettrait en temps de paix l'élection d'une Assemblée constituante :

« Vu les circonstances, la Chambre nomme une commission de gouvernement et de défense nationale.

« Une Constituante sera convoquée dès que les circonstances le permettront. »

Ce texte, très proche de celui de Jules Favre, ne déclare cependant pas explicitement la déchéance de l'empereur. Sa rédaction initiale, qui comportait les mots « *Vu la vacance du*

pouvoir » au lieu de « *Vu les circonstances* », avait été jugée trop radicale par une partie des signataires.

L'urgence est également demandée pour cette proposition. Finalement, sur proposition de Léon Gambetta, l'urgence est votée en bloc pour les trois textes, ainsi que le renvoi collectif aux bureaux. La séance est alors suspendue à une heure et quarante minutes, afin de réunir les bureaux puis la commission.

Pendant que les bureaux délibèrent et désignent les commissaires, la foule envahit le Palais-Bourbon et les tribunes publiques : « Dans l'intervalle de la suspension, la foule stationnant sur le pont de la Concorde et devant la façade du Palais-Bourbon, envahit la cour, les couloirs et les escaliers de la Chambre, et se précipite dans les tribunes publiques en poussant le cri « La Déchéance ! » mêlé aux cris : « Vive la France ! Vive la République ».

« A ma sortie du 9^e bureau, souligne Emile de Kératry, j'appris que la discussion avait pris le même caractère de résistance dans les autres bureaux. J'étais pénétré de ce sentiment que le régime impérial était désormais réduit à néant, que sa résistance intéressée n'allait servir, au grand préjudice du pays, qu'à seconder l'impatience et les visées du parti radical dont Blanqui et Delescluze tenaient dans leurs mains tous les fils ; enfin que toutes les conquêtes de l'opposition étaient perdues puisque la Chambre refusait de prendre en mains la direction des affaires. Il était clair que la Chambre se suicidait elle-même devant le pays : il y avait imminence de vacance des pouvoirs et cela par sa propre faute. » (déposition devant la Commission d'enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale)

L'envahissement du Palais Bourbon par la foule relaté par la commission d'enquête de l'Assemblée nationale

Des groupes de cinq à six personnes se présentent aux grilles du palais et à l'aide de députés amis, se font ouvrir les portes que gardent les surveillants de la chambre. On pénètre ainsi peu à peu dans la salle des Pas-Perdus et de là dans les tribunes dont on force l'entrée.

Lors de la suspension, une partie de ceux qui assistaient à la séance sortent et se rendent sur le perron du Palais faisant face au pont. Ils sont remplacés dans les tribunes par ceux qui en avaient forcé l'entrée. (déposition d'Eugène Schneider devant la Commission d'enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale)

Le désordre et les cris commencent alors. « Cependant, relate Eugène Schneider devant la commission d'enquête, « le mouvement d'envahissement parut un instant s'arrêter, ce qui me permit de prononcer quelques paroles pour engager le public à respecter la liberté des délibérations de l'assemblée. Mais le flot grossissant toujours, le moment vint où le peuple se précipita par toutes les issues et déborda dans la salle elle-même. »

« Il était 2 heures et demie, poursuit Eugène Schneider. Les insurgés sautèrent, des tribunes qu'ils occupaient, dans la chambre et formèrent des grappes d'hommes qui pendaient depuis les secondes galeries et descendaient jusque sur les bancs des députés. La porte vitrée du vestibule fut enfoncée et la foule prit possession des sièges des représentants, aussi bien que du fauteuil présidentiel ; on marchait sur les pupitres, on brisait les encriers et les banquettes, Le désordre était à son comble. Toute discussion étant devenue impossible, la séance fut levée. »

Picard dans la salle des Quatre-Colonnes demande à la foule de laisser la chambre délibérer sans contrainte. Emmanuel Arago quant à lui explique qu'une commission est en train de prévoir un gouvernement provisoire. Crémieux demande à la foule de se retirer. Kératry, Glais-Bizoin, Steenackers et Ferry, s'approchent des groupes stationnant sur le quai, engagent la garde municipale à se retirer et les gardes nationaux à avancer. « La grille, témoigne le surveillant devant la commission d'enquête, qui aurait dû être constamment fermée, était constamment ouverte. »

A une heure et demie, un premier bataillon de la garde nationale, selon le témoignage du commissaire de police Boulanger, se présente à l'entrée du pont, les gendarmes lui barrent le passage. On demande à des gardes nationaux de se rapprocher du palais. Des députés insistent auprès des questeurs pour que l'on fasse retirer les municipaux mais les questeurs refusent de donner cet ordre. Le général Caussade commandant les troupes, conduit par le député Crémieux, jusqu'à l'entrée du pont, cédant aux instances de quelques membres du corps législatif, demande aux agents de police de céder la place aux gardes nationaux. Les commissaires de police, les sergents de ville et les gardes municipaux obéissent. Impatiente, la foule ne trouvant plus d'obstacles, fait irruption. Le 55e bataillon et les gardes nationaux de divers bataillons en tête de la colonne, sont poussés jusqu'à la grille du palais qu'ils trouvent fermée.

Les compagnies de Montmartre et de Belleville suivent de près le 55e bataillon et se rangent face au pont. C'est selon le témoignage de Floquet devant la commission d'enquête « une seconde poussée ». Puis dans cette masse se fait un mouvement d'oscillation du côté de la grille ; une clameur s'élève, des gardes nationaux déclarent vouloir pénétrer dans la salle. Le surveillant Gervais refuse d'ouvrir la porte ; on insiste. Le député Steenackers, après avoir engagé les gardes nationaux à mettre leurs fusils en faisceaux, demande que la grille s'ouvre pour lui donner passage. Un homme, dit un témoin, frappe d'un coup de crosse le gardien. Un député, dit un autre témoin intime à ce gardien l'ordre de laisser la porte ouverte et on lui obéit. Quoiqu'il en soit, une poussée violente a lieu. La grille entr'ouverte, cède sous le poids, et les gardes nationaux, armés ou désarmés mêlés à la foule, se précipitent

pèle-mêle dans la salle des Pas-Perdus. Les perrons, les cours, les corridors sont en un instant encombrés de monde ; les murs sont escaladés ; les grilles forcées ; l'avalanche humaine roule de tous côtés et fait irruption dans la salle ; les députés sont encore pendant ce temps dans leurs bureaux.

Les soldats placés dans le jardin de la Présidence et dans les cours du palais n'essaient pas de faire obstacle à cet envahissement. Le général Caussade, assis dans la salle des conférences, ne donne aucun ordre. Les cris les plus divers : A bas l'Empire ! La République est proclamée ! A bas le Corps législatif ! Vive la Ligne ! sont poussés « par des hommes déguenillés, débraillés, à figures barbues, tels qu'on en voit apparaître aux heures de révolutions ». Un escadron de la garde municipale demeuré immobile, noyé dans la foule, aux abords du pont, se retire à 3 heures. Moins heureux que ses soldats le colonel qui les commandait est maltraité, jeté à bas de son cheval. (déposition du colonel Alavoine)

L'Assemblée est envahie dans un brouhaha rappelant à ceux de Quarante-huit la manifestation du 15 Mai.

La reprise tumultueuse de la séance de l'après-midi

La séance reprend à deux heures et demie passées, avec la présence de seulement « douze ou quinze députés » et du comte de Palikao au banc du gouvernement. Les tribunes sont pleines, la tribune des anciens représentants est remplie d'hommes de 1848 et de proscrits. On entend « les coups de crosse des fusils assésés sur la seconde porte d'entrée de la salle des Pas-Perdus, le bruit des panneaux s'effondrant et le fracas des glaces qui se brisent ». L'agitation du public pousse divers députés à demander le calme et le silence pour la poursuite des débats. Adolphe Crémieux tente en effet d'intervenir dans le bruit, puis Gambetta défend « l'ordre et la régularité », suscitant à la fois des « oui ! oui » et des réactions hostiles « Pas de rhétorique. », « Pas de trahison. ».

« Vous avez voulu, dit Gambetta, manifester énergiquement votre opinion ; vous voulez la Déchéance, vous l'aurez ; mais vous devez vouloir également que cette déclaration de déchéance soit prononcée librement et non sous le coup de la menace. »

Puis l'intervention de Schneider accroît le tumulte. Alors que Schneider se couvre et descend du perchoir, Glais-Bizoin déclare « on va prononcer la déchéance. Prenez patience. Attendez ! » Puis Schneider remonte au perchoir et se découvre. Puis Girault monte à la tribune et demande de laisser les députés délibérer.

Le comte de Palikao a quitté l'hémicycle après que Gambetta a promis à la foule de ne pas quitter la Salle des Séances sans que la déchéance ait été prononcée : « Je vous prie de rester silencieux. Il y va de la bonne cité de Paris. On délibère et on va vous apporter le résultat de la délibération préparatoire. Il va sans dire que nous ne sortirons pas d'ici sans un

résultat affirmatif ». Cependant l'agitation ne diminue pas et le Président Schneider décide de lever la séance. Il est trois heures et quelques minutes. À ce moment, grâce à l'aide des gardes nationaux qui avaient remplacé la police et les troupes de ligne autour du Palais-Bourbon, une foule d'hommes et de femmes envahit la Salle des Séances.

A 15 heures 15, le rapport Martel est adopté en un temps record en commission. *« Vu les circonstances, la Chambre élit une commission composée de cinq membres choisis par le Corps législatif. Cette commission nommera les ministres. Dès que les circonstances le permettront, la nation sera appelée à élire une Assemblée constituante qui se prononcera sur la forme du gouvernement. »*

C'est alors que Dominique-Théophile Régère, membre de l'Association internationale des Travailleurs, dans les couloirs de la chambre envahie, clame : « Le peuple ne doit pas attendre ; on a donné à l'Assemblée deux heures pour décréter la déchéance et pour ratifier la décision prise par le peuple ; l'assemblée n'a pas su agir à temps, c'est à nous à agir maintenant. »

La proclamation dans l'hémicycle de la déchéance par Gambetta

Après la fin de la séance et le départ du Président Schneider, quelques députés sont restés dans la salle ; Gambetta s'adresse à la foule en ces termes :

« Citoyens,

Attendu que la patrie est en danger ;

Attendu que tout le temps nécessaire a été donné à la représentation nationale pour prononcer la déchéance ;

Attendu que nous sommes et que nous constituons le pouvoir régulier issu du suffrage universel libre ;

Nous déclarons que Louis Napoléon Bonaparte et sa dynastie ont à jamais cessé d'exercer les pouvoirs qui lui avaient été conférés.

La foule applaudit à cette décision et réclame désormais « *La République !* ». La proposition soutenue par Gambetta qui la scande, est relayée dans le public par un papier sur lequel est inscrit « *À l'Hôtel-de-Ville* » accroché à une baïonnette.

Les députés républicains (Adolphe Crémieux, Jules Favre, Jules Ferry, Léon Gambetta, Emile de Kératry) craignant de se faire déborder par les blanquistes, par les partisans de la République sociale et ceux de l'Internationale exhortent alors la foule à les accompagner pour proclamer la République à l'Hôtel-de-Ville dans l'attente d'une ratification populaire, comme en février 1848.

Jules Favre déclare ainsi :

« Citoyens, vous ne voulez pas la guerre civile ? Et bien ! Un gouvernement provisoire va aller à l'Hôtel-de-Ville. Il prendra en mains les destinées du pays, il combattra l'étranger, il marchera avec vous, et chacun de ses membres se fera tuer, jusqu'au dernier, pour repousser l'invasion (...) Nous ne pouvons pas proclamer la République ici... Mais elle est proclamée de fait (...) Nous consulterons le peuple, et quand le peuple aura été consulté, la République sera proclamée... Le gouvernement provisoire va se rendre à l'Hôtel-de-Ville... »

Jules Favre a expliqué ce moment dans sa déposition devant la commission d'enquête et les motifs qui l'ont déterminé à entraîner la foule hors de la salle des séances.
« Le

tumulte était à son comble, et j'étais impuissant à le dominer, quand, me retournant du côté du fauteuil, d'où je ne savais pas M. Schneider descendu, je vis les têtes échevelées de deux hommes arrivés au dernier degré de l'exaltation. L'un d'eux agitait la sonnette avec fracas, et s'apprêtait à proposer des décrets. Le souvenir du 15 Mai se dressa devant moi. Je me rappelai Barbès faisant voter à la foule des mesures insensées. Je n'hésitai pas, et, sans me dissimuler la gravité de la résolution que j'allais prendre, je parvins à jeter au milieu de cette tempête quelques mots qui furent entendus. Comme de toutes parts on me demandait de proclamer la République : Ce n'est point ici, m'écriai-je, que cet acte peut être accompli, c'est à l'Hôtel-de-Ville ; suivez-moi, j'y marche à votre tête. Ce parti, qui se présenta soudain à mon esprit, avait l'avantage de dégager la Chambre, d'empêcher, qu'un conflit sanglant n'éclatât dans son enceinte, de prévenir un coup de main qui aurait pu rendre une faction violente maîtresse du mouvement. Il est vrai qu'il nous exposait au péril d'un trajet dont les chances étaient fort incertaines. J'ignorais absolument les dispositions du dehors mais il n'y avait pas à délibérer longtemps. Ma proposition fut accueillie avec acclamation, et ce fut aux cris de « A l'Hôtel-de-Ville ! » que je quittai la tribune et la salle. »

Le Palais-Bourbon se vide en partie, certains y restant pour empêcher que le Corps législatif siège à nouveau, les autres suivant la grande majorité des députés républicains qui ont pris la tête de deux cortèges en marche vers l'Hôtel-de-Ville.

Pourtant sur les boulevards et dans les faubourgs, la rumeur se répand avec une rapidité prodigieuse, que la République venait d'être votée par le Corps législatif. On raconte les incidents de la séance, à l'issue de laquelle un scrutin aurait eu lieu ; ce scrutin aurait donné à la République 180 voix sur 213 votants. Des papiers sur lesquels ces chiffres étaient imprimés, circulaient de mains en mains et l'on vendait dans les rues de petits drapeaux sur lesquels étaient peints les deux chiffres 180-213 !

En cortège vers l'Hôtel-de-Ville

Les députés républicains se mettent en marche en deux cortèges. Jules Favre et Jules Ferry se rendent à l'Hôtel-de-Ville, à pied par la rive droite. Léon Gambetta parcourt en

calèche découverte les quais de la rive gauche accompagné d'Eugène Spuller et d'Emile de Kératry, suivi de Picard et de Wilson.

De son côté, le général Louis Trochu, gouverneur de Paris, dont la popularité tient à ses prises de position critiques à l'égard de la politique militaire de l'Empire, part à la rencontre des manifestants dans l'intention déclarée d'inviter les cortèges à se disperser mais il se joint à celui de Favre au niveau du pont de Solférino, tout proche du palais des Tuileries déjà quitté par Eugénie dans une fuite improvisée.

La proclamation à l'Hôtel-de-Ville de la République

A 15 heures 55 les deux cortèges arrivent place de grève. Jean-Baptiste Millière, impliqué par le pouvoir dans plusieurs affaires de complots contre la sûreté de l'Etat, harangue la foule. Charles Delescluze, qui avait proclamé la République en Quarante-huit, est présent. A 16 heures les députés républicains entrent sans opposition de la troupe de ligne dans l'Hôtel-de-Ville.

Etienne Arago est désigné maire de Paris.

Ernest Picard s'empresse de rédiger une proclamation remise à Guyot-Montpayroux afin de la faire imprimer et placarder.

« Français !

Le Peuple a devancé la Chambre, qui hésitait. Pour sauver la Patrie en danger, il a demandé la République.

Il a mis ses représentants non au pouvoir, mais au péril.

La République a vaincu l'invasion en 1792, la République est proclamée.

La Révolution est faite au nom du droit, du salut public.

Citoyens, veillez sur la Cité qui vous est confiée ; demain vous serez, avec l'armée, les vengeurs de la Patrie !

Hôtel de ville de Paris, le 4 septembre 1870.

Signé : Emmanuel Arago, Adolphe Crémieux, Pierre-Frédéric Dorian, Jules Favre, Jules Ferry, Guyot-Montpayroux, Léon Gambetta, Louis-Antoine Garnier-Pagès, Joseph-Pierre Magnin, Francisque Ordinaire, Pierre-Albert Tachard, Eugène Pelletan, Ernest Picard, Jules Simon. »

Un gouvernement provisoire est constitué. Il est composé des députés républicains, élus dans le département de la Seine ou qui y avaient été élus en 1869 avant de choisir un autre département : Emmanuel Arago, Adolphe Crémieux, Jules Favre, Jules Ferry, Léon Gambetta, Louis Garnier-Pagès, Alexandre Glais-Bizoin, Eugène Pelletan ainsi que Henri Rochefort, libéré le jour même de prison : il avait été condamné le 22 janvier 1870 par le tribunal correctionnel pour appel à l'insurrection à la suite d'un article qu'il avait publié dans son journal *La Marseillaise* après la mort du journaliste Victor Noir, tué par le prince Pierre Bonaparte le 10 janvier 1870. Mais comme le note Picard, « il vaut mieux le tenir en dedans qu'en dehors ». Thiers lui aussi élu dans la Seine n'a pas voulu y participer.

Glais-Bizoin et Wilson se rendent au Louvre afin de présenter la liste des membres du gouvernement provisoire au général Trochu, qui, écarté par Palikao, était resté plutôt attentiste, avec pour intention qu'il se rende à l'Hôtel-de-Ville. Jules Favre lui propose d'être ministre de la Guerre. Bien que n'étant pas républicain, il accepte de se mettre au service de la République, assuré que le gouvernement s'engagerait à respecter « la religion, la famille et la propriété ». Jules Favre consent à lui laisser la présidence du Conseil des ministres qu'il réclame.

L'affiche de proclamation est imprimée par les ouvriers du journal *La Liberté*. A 18 heures Gambetta s'installe place Beauvau et adresse, comme ministre de l'Intérieur, « A MM. les préfets, sous-préfets, généraux, gouvernement d'Algérie » la dépêche annonçant la proclamation de la République et les noms des membres du gouvernement. Crémieux se rend place Vendôme afin de rédiger le décret de dissolution du Corps législatif. Le nouveau préfet de police Kératry prend possession des bureaux quai des Orfèvres.

Au Corps législatif, en réunion extraparlamentaire

Perdus au milieu de la foule, la plupart des députés étaient restés au Palais-Bourbon. On cherche ailleurs que dans l'hémicycle un lieu de réunion épargné par la foule des manifestants. C'est l'hôtel de Lassay. Les députés se transmettent les uns aux autres l'avis de s'y rendre, et, à quatre heures, ils s'y trouvent réunis. Parmi eux presque tous les membres du centre gauche, plusieurs de la gauche, entre autres Jules Grévy, Jules Simon et Garnier-Pagès.

La première réunion extraparlamentaire à l'Hôtel de la Présidence

Quatre-vingt dix-neuf députés décident de siéger dans la Salle à Manger de l'Hôtel de la Présidence à quatre heures et demie, la Salle des séances étant toujours occupée. Bousculé par la foule au moment de l'invasion aux cris de « *misérable, canaille, assassin du Creusot* » alors qu'il quittait l'hémicycle, le Président Schneider ne rejoint pas ses collègues. Maltraité, rendu malade, il est alité. La présidence de séance est donc confiée à Alfred Le Roux, vice-président du Corps législatif. Deux des secrétaires, Josseau et Martel, prennent place au bureau. Sur la proposition de la Commission, les membres adoptent le texte proposé par Thiers modifié notamment pour y réintroduire la formulation « *vu la vacance du pouvoir* ». Le texte adopté dispose que « *la Chambre nomme une Commission de Gouvernement et de défense nationale (...) composée de membres choisis par la Chambre, (...) nomm[ant] les ministres* ». Il prévoit que dès lors « *que les circonstances le permettront, la nation sera appelée par une Assemblée Constituante à se prononcer sur la forme de son Gouvernement* ».

Malgré une protestation du député Louis Buffet sur la violence faite à la Chambre, une délégation de huit membres (Louis Garnier-Pagès, Antonin Lefèvre-Pontalis, Louis Martel, Jules Grévy, Alexandre de Guiraud, Adolphe Cochery, Nathaniel Johnston, Jules Barthélemy Saint-Hilaire) est désignée pour trouver un accord avec les autres députés siégeant à l'Hôtel-de-Ville, sur la base de la proposition votée. Il est alors décidé d'ajourner la réunion à huit heures du soir, jusqu'au retour de cette délégation. Il est cinq heures et demie.

Cependant la délégation arrive trop tard, car le gouvernement provisoire a déjà été constitué et acclamé à l'Hôtel-de-Ville.

La deuxième réunion extraparlamentaire à l'Hôtel de la Présidence [A huit heures du soir, cent soixante huit députés] se réunissent à nouveau « dans la Salle à Manger de la Présidence pour entendre la réponse du Gouvernement de l'Hôtel de Ville aux paroles de conciliation qui lui ont été portées par les délégués » nommés à la Séance de quatre heures et demie. La Présidence de cette deuxième séance est confiée à Thiers, tandis que Jules Favre et Jules Simon, tous deux membres du nouveau gouvernement sont introduits auprès des députés. Après avoir remercié le Corps législatif de sa démarche, Jules Favre lui demande de bien vouloir ratifier ce qui vient de se passer à l'Hôtel-de-Ville. Thiers estime que le Corps législatif doit adresser ses « vœux ardents pour que [les] efforts [du nouveau gouvernement] réussissent dans la défense de Paris, mais ne se prononce pas sur la ratification qui ne sera d'ailleurs pas mise aux voix. Après que Jules Simon a présenté les membres du Gouvernement de la Défense nationale et qu'un député a protesté contre la suprématie parisienne (Eugène Peyrusse : « Paris fait encore une fois la loi à la France ! »), des questions sont posées sur la situation faite au Corps législatif. Jules Favre déclare qu'il n'y a pas eu à ce sujet de délibération au sein du gouvernement. Pourtant, une heure auparavant, les scellés avaient été apposés sur la Salle des Séances par Glais-Bizoin.

Après le départ de Jules Favre et de Jules Simon, Thiers souligne qu'il n'appartient pas au Corps législatif de reconnaître le gouvernement provisoire. Il estime qu'avant toute décision de nature institutionnelle, il faut remédier à la situation créée par

l'invasion étrangère. Il propose donc seulement que les députés du Corps législatif n'entravent pas les actes du gouvernement dans sa lutte patriotique. Certains députés protestent à nouveau contre la violence faite à la Chambre et surtout contre les scellés apposés sur la Salle des séances. Thiers rappelle alors à ces députés que l'Empire a commis des actes plus graves en mettant « des scellés sur les personnes ». Il juge que « le moment n'est pas venu de récriminer contre la violence subie par l'Assemblée ; en présence de l'ennemi qui menace Paris, il n'y a qu'une chose à faire : se retirer avec dignité ».

En effet, Glais-Bizoin, venu à 7 heures et demie du soir au Palais-Bourbon, avait trouvé les tribunes encore occupées par ceux qui les avaient envahies le matin. Après avoir annoncé que le gouvernement ne comptait pas se rendre au Corps législatif et qu'une plus longue attente serait vaine, il avait fait évacuer la salle et apposer les scellés sur la porte. Les gardes nationaux ont eu ordre de faire interdire l'accès à la salle. Suivant la recommandation de Thiers, les députés renoncent à se réunir à nouveau : *de facto*, le Corps législatif se dissout de lui-même.

Le Sénat avait été convoqué par Rouher le 4 septembre. Il s'était réuni pour la dernière fois à midi et demi. « Aucune force ne nous menace, et nous sommes exposés à rester longtemps ici à ne rien faire », avait déclaré son président. La proposition de lever la séance mise aux voix fut adoptée à trois heures et demie. Charles Floquet, adjoint au maire de Paris, a fait signer par Pelletan une défense à la haute assemblée de se réunir, et a porté le pli au palais du Luxembourg, qu'il a trouvé vidé de ses occupants.



Statue de Gambetta, square Vaillant Paris XXème, arrondissement

Les premières décisions du nouveau gouvernement

22 heures 30 : réunion pour la première fois du gouvernement à l'Hôtel-de-Ville.

Plusieurs ministères restent encore à répartir. Un différend naît sur l'attribution du ministère de l'Intérieur. Ernest Picard, chef de la « gauche ouverte » dispute à Gambetta le poste qu'il s'est arrogé en signant en fin d'après-midi la dépêche de proclamation de la République qu'il avait fait télégraphier. Il demande un vote sur la désignation du ministre qu'il conteste. C'est Gambetta qui est désigné à une voix près et Picard accepte en définitive le ministère des Finances. Crémieux est confirmé au poste de ministre de la Justice qu'il avait déjà occupé en 1848. Jules Favre est ministre des Affaires étrangères et vice-président du gouvernement. Jules Simon est ministre de l'Instruction publique, l'administration des cultes étant rattachée à ce ministère. La guerre est attribuée au maréchal Le Flô.

Le gouvernement est ainsi composé :

- Président : Louis Jules Trochu
- Vice-président, ministre des Affaires étrangères : Jules Favre
- Ministres :

- Ministre de l'Intérieur : Léon Gambetta
- Ministre de la Guerre : Adolphe Le Flô
- Ministre des Travaux publics : Pierre-Frédéric Dorian
- Ministre de la Justice : Adolphe Crémieux
- Ministre de la Marine et des Colonies : Martin Fourichon
- Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts : Jules Simon
- Ministre de l'Agriculture et du Commerce : Pierre Magnin
- Ministre des Finances : Ernest Picard
- Ministre sans portefeuille :
 - Alexandre Glais-Bizoin
 - Louis-Antoine Garnier-Pagès
- Eugène Pelletan
- Henri Rochefort
- Secrétaire du gouvernement : Jules Ferry

Le gouvernement adopte enfin plusieurs proclamations.

Avant Paris plusieurs villes avaient déjà accompli leur révolution. A Lyon, ce 4 septembre, à 7 heures du matin, la préfecture avait été envahie. La foule avait placardé en ville une affiche décrétant la déchéance de l'Empire. A 9 heures la République avait été proclamée par un comité de salut public, dont faisait partie Louis Andrieux, acclamé aux balcons de l'hôtel de ville. Des membres de l'Association internationale des travailleurs ont participé à l'insurrection, et le drapeau rouge flottait à l'Hôtel de ville. Bakounine s'y est rendu quelques jours plus tard. Challemel-Lacour est nommé préfet par Gambetta.

Marseille ne s'était pas donné une Commune comme Lyon. Composé de républicains modérés le conseil municipal « escorté par les pompiers portant des torches enflammées » avait proclamé la République. Les symboles de l'Empire y ont été détruits, la statue de Napoléon III a été renversée et décapitée. Des gardes civiques improvisés ont procédé à l'arrestation d'anciens agents de l'empire. Le même jour Alphonse Esquiros est nommé administrateur des Bouches-du-Rhône. Bory, chef de la liste républicaine élue, est désigné maire provisoire.

A Bordeaux la foule accourue place de la Comédie met à bas la statue de Napoléon III érigée sur les allées de Tourny et la jette en morceaux dans la Garonne. La République est proclamée du haut du balcon de la préfecture puis au péristyle du Grand théâtre. Le premier adjoint, Simiot, devient préfet et transmet le lendemain ses pouvoirs à Amédée Larrieu, propriétaire du domaine de Haut-Brion.

Le lendemain 5 septembre, le gouvernement déclare qu'il n'est pas celui d'un parti mais qu'il est le Gouvernement de la défense nationale. Après dix-neuf ans d'exil à Jersey puis à Guernesey, Victor Hugo, opposant farouche à Napoléon III, est de retour à Paris. Arrivé dans la soirée de Belgique par le train à la gare du Nord, il est accueilli avec exaltation par une marée humaine : « Citoyens, j'avais dit : le jour où la République rentrera, je rentrerai. Me voici ! ».

Le Quatre septembre était-il une révolution ? C'est sous le titre *Histoire de la révolution du 4 Septembre* que sont éditées en 1875 les dépositions d'Adolphe Thiers devant la commission d'enquête parlementaire précitée. Thiers évoque les propos que lui tiennent, dans l'un des bureaux de la chambre, dès la nouvelle connue de la reddition de Napoléon III, les principaux républicains Favre, Ferry, Gambetta, Picard et Simon : « La révolution est proche ; elle est inévitable. » Pourtant Thiers avoue qu'il n'a jamais vu « de révolution accomplie plus aisément et avec moins de frais » et, selon Jules Ferry « jamais révolution ne se fit avec une telle douceur ». Dès la proclamation de la déchéance et la mise en cortège vers l'Hôtel-de-Ville les manifestants de la Concorde commençaient d'ailleurs à se disperser.

Par bien des aspects le 4 Septembre manifeste dans ses mouvements de foule sur les boulevards, à la Concorde, au Palais-Bourbon envahi et dans la précipitation à l'Hôtel-de-Ville les attributs et le rituel d'une journée révolutionnaire. L'envahissement du Corps législatif ne manquait pas de rappeler, à ceux qui ayant vécu la révolution de 1848, les émeutiers de la journée du 15 Mai qui avaient pénétré à l'Assemblée. Dans *Choses vues* Victor Hugo décrit un semblable « étrange spectacle » : « Des flots d'hommes déguenillés descendant ou plutôt ruisselant le long des piliers des tribunes basses et même des tribunes hautes jusque dans la salle, des milliers de drapeaux agités de toutes parts, les femmes effrayées et levant les mains, les émeutiers juchés sur le pupitre des journalistes, les couloirs encombrés ; partout des têtes, des épaules, des faces hurlantes, des bras tendus, des poings fermés ; personne ne parlant, tout le monde criant, les représentants immobiles », et « Blanqui pâle et froid au milieu de tout cela ». Du côté des militaires on se souvenait aussi de la garde municipale qui avait affronté presque seule l'émeute populaire. Pourtant en cette journée pendant laquelle le peuple a occupé les lieux de pouvoir, il n'y eut point de barricades ni d'émeute.

Mais ces attributs suffisent-ils à caractériser une révolution ? Selon une définition générale une révolution est désignée comme le renversement soudain et souvent violent d'un régime politique par un mouvement populaire ayant pour conséquence une transformation profonde des institutions, de la société et de ses valeurs (Trésors de la langue française).

La violence bouleverse l'ordre social ancien. Elle peut être un moyen de renverser un pouvoir en place et les fondations d'une société. L'Empire a été renversé et l'on a très vite substitué à ses symboles ceux de la République. La violence de la guerre et ses ravages sur les troupes qui ont combattu vaillamment et les populations qui ont eu à subir un grand dénuement

a-t-elle été le facteur déterminant de cette révolution ? C'est ce qu'expriment les principales dépositions devant la commission d'enquête parlementaire. En revanche dans ses souvenirs du 4 Septembre Jules Simon considère que prendre les choses à partir de la déclaration de guerre, cet horrible dénouement (la capitulation de Sedan et la mutilation du territoire), « ce n'est pas remonter assez ». Il trouve juste de rapprocher les journées du 2 décembre 1851 et du 4 septembre 1870. Etait-ce alors la nature du régime et les conditions de son avènement qui portaient en germes sa dissolution ?

Le paradoxe du 4 Septembre c'est qu'ayant conscience de vivre une révolution les républicains modérés déclaraient en même temps la redouter. En ce sens Auguste Blanqui qui, dans *La Patrie en danger* qualifie bien le 4 Septembre de révolution, considère que le gouvernement provisoire « craint plus la révolution que la Prusse ».

En tout état de cause l'important pour les bourgeois républicains c'était d'éviter de façon pragmatique que l'événement leur échappe. Ce qu'ils recherchaient avec réalisme c'était de devancer dans la course à l'Hôtel-de-Ville les extrémistes et les blanquistes. Ces derniers avaient été en 1870 à l'initiative de deux insurrections, l'une le 12 janvier, lors des funérailles du journaliste Victor Noir tué par le prince Pierre Bonaparte, cousin de Napoléon III, et l'autre le 14 août, lorsqu'un groupe d'insurgés avait tenté de s'emparer d'un dépôt d'armes. Il convient, d'autre part, de noter comme Jean-Marie Mayeur, la critique de la chambre fédérale des sections parisiennes de l'Internationale en faveur d'une Commune parisienne sur la « réaction dirigée par les bourgeois assermentés du Corps législatif » . C'était déjà l'annonce de conflits qui allaient vite s'amorcer.

Quoiqu'estompé dans notre mémoire collective, comme l'observe Olivier Le Trocquer, le 4 Septembre est bien un événement fondateur d'un « âge politique » (François Furet) que nous vivons *hic et nunc* 150 ans plus tard. Régime, à la fois d'émancipation et de pouvoir, dès la fin de cette journée la République n'était déjà certes pas exempte des contradictions qui ne tardèrent pas à se manifester. Mais le 4 Septembre est bien une

révolution en ce sens qu'elle est un tournant et une étape d'une République politique et démocratique qui restait encore à inventer, à pacifier et à enraciner.

Bertrand Marcincal

Ancien chef de la division des Archives de l'Assemblée nationale

Chargé de cours à l'Université catholique de Lille

SOURCES

Plusieurs sources conservées aux Archives de l'Assemblée Nationale font état de ces événements du 4 septembre 1870 au Palais-Bourbon. Elles sont de plusieurs types : officielles ou non-officielles, parlementaires ou journalistiques.

Parmi les sources officielles, sont conservés les comptes-rendus publiés. Ceux-ci, *in extenso* et analytiques, retranscrivent les débats en séance publique. Les comptes rendus du 4 septembre sont relatifs aux débats ayant eu lieu avant l'envahissement total de la Salle des Séances et le départ d'Eugène Schneider, président du Corps législatif. Ceux-ci comprennent les trois propositions de formation d'un gouvernement ou d'une commission de gouvernement et de défense nationale.

L'Assemblée nationale conserve aussi les comptes-rendus non officiels des débats et du déroulement de réunions dites « séances » que l'on qualifiera d'extraparlimentaires. Elles sont au nombre de trois et ont fait l'objet de comptes-rendus non publiés. Ainsi on retrouve :

- la « séance » de l'après-midi dans la Salle des Séances après l'envahissement et le départ de Schneider (aboutissant à la proclamation de la déchéance) décrite dans un compte-rendu analytique manuscrit rédigé par M. Maurel-Dupeyré, chef des secrétaires-rédacteurs.

- la « séance » de 16h30 dans la salle à manger de la Présidence retracée dans les dernières pages d'un cahier de comptes-rendus analytiques manuscrits de la session extraordinaire de 1870, du 9 août au 4 septembre 1870.

- la « séance » de 20h dans la salle à manger de la Présidence et présidée par Adolphe Thiers décrite dans ce même cahier.

S'y ajoutent des comptes-rendus journalistiques et des coupures de presse. C'est le cas d'un livret retraçant la journée du 4 septembre dans lequel sont collés un extrait du journal *Le Siècle* du 12 janvier 1871 qui retrace la « séance » extraparlamentaire dans la Salle des Séances, et des extraits du *Journal des Débats* du 6 septembre 1870 qui retracent les deux réunions dans la salle à manger de la Présidence. Notons qu'un rapport Martel, rapporteur de la commission chargée d'examiner les trois propositions de formation d'un gouvernement de défense nationale, est inclus dans ce livret.

Enfin, il convient de mentionner les rapports de *l'Enquête sur les actes du gouvernement de défense nationale* (novembre 1872)¹ et notamment les pièces justificatives des rapports dans lesquelles se trouvent des comptes-rendus non-officiels (« séance » de 16h30 dans la salle à manger), des procès-verbaux signés (« séance » de 20h dans la salle à manger) ou des notes prises par des députés présents aux deux « séances ».

A cet égard, il est utile de consulter les dépositions faites par les différents acteurs de cette journée devant la commission d'enquête sur les actes du gouvernement de défense nationale. Celles-ci apportent le regard immédiat des acteurs deux ans seulement après les faits, devant une commission qui leur est majoritairement hostile. De fait, certaines dépositions ne font pas état des mêmes responsabilités. Ainsi Gambetta n'avoue qu'à demi mot son rôle dans la proclamation de la déchéance.

¹ *Assemblée nationale, Annales, t.21, Enquête sur les actes du gouvernement de défense nationale, 2 « Rapports de M. le Comte Daru », « Chapitre 1 : La journée du 4 septembre », pp. 3-23*